

Annexe 7

Exemple de calcul pour un scrutin de liste à un tour, avec représentation proportionnelle au plus fort reste (sauf pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs au CA)

5 sièges sont à pourvoir

Suffrages exprimés : 200

4 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :

Liste A : 86 voix

Liste B : 56 voix

Liste C : 38 voix

Liste D : 20 voix

► Quotient électoral : $200/5 = 40$

► Attribution des sièges au quotient

Liste A : $86/40 = 2,15 \rightarrow 2$ sièges

Liste B : $56/40 = 1,40 \rightarrow 1$ siège

Liste C : $38/40 = 0,95 \rightarrow 0$ siège

Liste D : $20/40 = 0,5 \rightarrow 0$ siège

3 sièges sont attribués au quotient. Il reste donc 2 sièges à pourvoir.

► Attribution des sièges restants au plus fort reste

Liste A : $86 - (2 \times 40) = 6$

Liste B : $56 - 40 = 16$

Liste C : $38 = 38 \rightarrow 1$ siège

Liste D : $20 = 20 \rightarrow 1$ siège

Les listes C et D, qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les sièges restants.

Au final,

Liste A : 2 sièges

Liste B : 1 siège

Liste C : 1 siège

Liste D : 1 siège

Exemple de répartition des sièges pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs au CA

8 sièges sont à pourvoir

Suffrages exprimés : 1791

8 listes sont en présence et ont obtenu respectivement :

Liste A : 56 voix (soit 3,1 % des suffrages)

Liste B : 288 voix (soit 16,1 %)

Liste C : 571 voix (soit 31,9 %)

Liste D : 99 voix (soit 5,5 %)

Liste E : 103 voix (soit 5,8 %)

Liste F : 131 voix (soit 7,3 %)

Liste G : 444 voix (soit 24,8 %)

Liste H : 99 voix (soit 5,5 %)

► Les listes A, D, E, F et H n'obtiennent pas respectivement 10 % des suffrages exprimés. Elles ne sont donc pas admises à la répartition des sièges.

► La liste C obtient la majorité des voix, il lui est attribué par conséquent 2 sièges au titre de la prime majoritaire.

6 sièges restent à pourvoir, à répartir entre les listes B, C et G qui totalisent $288 + 571 + 444 = 1303$ voix.

► Quotient électoral : $1303/6 = 217.167$

► Attribution des sièges au quotient

Liste B : $288 / 217.167 = 1.33 \rightarrow 1$ siège

Liste C : $571 / 217.167 = 2.63 \rightarrow 2$ sièges

Liste G : $444 / 217.167 = 2.04 \rightarrow 2$ sièges

5 sièges sont attribués au quotient. Il reste donc 1 siège à pourvoir.

► Attribution des sièges au plus fort reste

Liste B : $288 - (1 \times 217.167) = 70.833$

Liste C : $571 - (2 \times 217.167) = 136.666$

Liste G : $444 - (2 \times 217.167) = 9.666$

La liste C obtient le plus fort reste et se voit attribué le dernier siège.

Au final,

Liste B : 1 siège

Liste C : 5 sièges

Liste G : 2 sièges